



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 106179

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les enseignements tirés par le Gouvernement des conclusions de l'enquête Pisa. Dans une logique de comparaison internationale fondée notamment sur les conclusions de l'enquête Pisa, il lui demande quelle a été l'analyse faite par le Gouvernement de l'évolution du métier d'enseignant en France. Il pense notamment aux questions de l'organisation des équipes, de l'autonomie pédagogique et des missions assurées par les enseignants.

Texte de la réponse

L'enquête Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), réalisée tous les trois ans, compare les résultats des élèves dans 65 pays. S'agissant notamment de la compréhension de l'écrit, les résultats de l'enquête de 2009 démontrent que si la France se situe dans la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), elle accuse une nette augmentation de la proportion d'élèves en échec dans cette matière (de 15 % en 2000, 20 % en 2009). De même, en mathématiques, les performances des élèves sont en baisse entre 2003 et 2009. Ce fléchissement traduit les difficultés rencontrées par le système éducatif français pour réduire les inégalités entre les élèves. L'enquête fait également ressortir qu'en France le milieu socio-économique de l'élève a un fort impact sur ses performances, bien plus que la moyenne des pays de l'OCDE. La politique de lutte contre l'échec scolaire s'articule autour de deux axes : recentrer l'enseignement sur les fondamentaux que sont la lecture, l'écriture et la maîtrise des principaux éléments de mathématiques dans les nouveaux programmes du primaire ; personnaliser l'enseignement par la mise en place d'un véritable dispositif d'accompagnement éducatif comprenant l'aide personnalisée à l'école, l'accompagnement éducatif au collège, l'accompagnement personnalisé, le tutorat au lycée, l'internat d'excellence. Cette politique poursuit un double objectif : augmenter le nombre de ceux qui accèdent à l'excellence tout en réduisant celui des élèves en grande difficulté. C'est ce que rappelle la circulaire DGESCO A3-1 n° 2011-071 du 2 mai 2011 relative à la préparation de la rentrée 2011 dans la perspective notamment d'améliorer les acquis et les résultats des élèves. La formation des enseignants étant un facteur clé de réussite de la politique éducative, ainsi que le démontre le rapport PISA qui souligne l'étroite relation, dans les pays de l'OCDE, entre l'amélioration de l'efficacité de l'école et l'importance donnée à celle-ci, la circulaire DGESCO A3-3 n° 2010-242 du 30 décembre 2010 relative à la présentation des priorités du plan national de formation en direction des cadres pédagogiques et administratifs de l'éducation nationale met l'accent sur l'apprentissage des fondamentaux et la personnalisation du parcours de l'élève. C'est pourquoi des séminaires ont été organisés dans le cadre du plan national de formation afin d'aider à la mise en oeuvre de ces nouveaux programmes et dispositifs : un séminaire national destiné aux IEN « Prévenir l'illettrisme dès l'école maternelle : l'importance des premiers apprentissages » s'est déroulé les 20 et 21 mai 2010 à Paris ; des séminaires inter académiques relatifs à « l'aide personnalisée, ressources et stratégies pour la formation des maîtres » ont été mis en place entre le 7 et le 16 février 2011, dans les académies de Paris, Bordeaux, Nantes et Lyon. Ces rencontres ont été l'occasion de clarifier les principes qui régissent l'aide personnalisée dans le premier degré et les liens qu'il

convenait d'établir entre ce moyen de personnalisation du parcours scolaire des élèves et les outils d'évaluation des acquis. Un point particulier a été consacré à l'impact de l'aide personnalisée en CE1 sur les résultats des élèves aux évaluations nationales : un séminaire national intitulé « l'accompagnement personnalisé au lycée : bilan et perspectives », dont l'objectif était de favoriser les échanges de bonnes pratiques et de faire inscrire comme priorité dans les plans académiques des actions de formation destinées aux personnels enseignant, d'éducation et de direction, s'est déroulé à Paris le 30 mai 2011 ; des journées nationales ont été consacrées, le 31 mars à Paris et le 1er avril 2010 à Sourdon, à l'internat d'excellence afin de préciser les aspects pédagogiques et techniques de ce plan national et de dialoguer avec chacune des académies pour répondre aux questions pratiques qui se posaient pour les ouvertures prévues en 2010 et en 2011. Elles ont été suivies par des réunions nationales d'animation du réseau internat d'excellence, le 30 mars et le 30 mai 2011 à Paris : un séminaire national intitulé « Lutter contre les discriminations : la diversité à l'école » s'est déroulé à Paris le 7 octobre 2009 dans l'objectif d'aider les académies à décliner des actions qui permettent de lutter contre les discriminations, de prendre en compte la diversité pour assurer l'égalité des chances. Cette journée de formation s'adressait à tous les acteurs concernés des corps d'inspection et de direction, responsables de formation. Afin notamment de redynamiser l'apprentissage des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire, le ministre chargé de l'éducation a lancé, le 31 janvier 2011, un plan pour les sciences et les technologies à l'école. Ce plan vise à améliorer les performances en mathématiques des écoliers, entretenir la curiosité et développer le goût pour les disciplines scientifiques et technologiques au collège et encourager les vocations pour les carrières scientifiques et technologiques au lycée. S'agissant de la politique ministérielle de formation des jeunes enseignants et plus particulièrement des stagiaires, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a rappelé, dans la circulaire n° 2011-071 du 2 mai 2011 relative à la préparation de la rentrée 2011, que « les efforts consentis depuis la rentrée 2010 par les académies » devaient « être prolongés pour renforcer l'accueil, l'accompagnement et la formation des stagiaires ». Il est recommandé aux chefs d'établissement et aux corps d'inspection de veiller tout particulièrement à ce que les stagiaires progressent dans l'acquisition des compétences du référentiel de l'arrêté du 12 mai 2010 mettant en évidence la dimension collaborative du métier d'enseignant. Il est rappelé qu'au rang des dix compétences fixées dans l'arrêté précité, figurent la maîtrise de la langue française pour enseigner et communiquer (compétence 2) et la prise en compte de la diversité des élèves (compétence 6).

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106179

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4140

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 580